

## CAPa : Métiers de l'Agriculture - Option : Ruminants



### Conditions d'accès

**Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de DIMA ou de Troisième avant le 31 décembre de l'année en cours.**

### Obtention du diplôme

Le diplôme du CAPa est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Il est délivré après obtention des 7 capacités du référentiel.

Le bénéfice des UC acquises, est conservé pendant 5 ans.

### Organisation de la formation

La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 15 semaines de cours au CFAA par an (soit 525h par an). Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juin.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Les déplacements pour rejoindre le centre sont indemnisés sur la base d'un forfait annuel.

### Matières

#### Capacités générales :

**Capacité 1** : Français, Maths, Hist.-Géo., ESC, Info., Éco. Générale.

**UCG1** : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

**Capacité 2** - Biologie, EPS.

**UCG2** : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

**Capacité 3** - Economie agricole.

**UCG3** : Interagir avec son environnement social.

#### Capacités professionnelles :

**Capacité 4** : Zootechnie.

**UCP1** : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage.

**Capacité 5** - Phytotechnie.

**UCP2** : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage.

**Capacité 6** - Maintenance des matériels, physique Chimie.

**UCP3** : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements, installations et bâtiments.

**Capacité 7** - Phyto, conduite des matériels

**UCARE** : S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

### Débouchés :

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole, Métiers de l'Agriculture, peut exercer son activité en tant que salarié d'exploitation agricole.

Il peut également poursuivre ses études en :

- ✓ Brevet Professionnel Agricole (B.P.A.) (niveau 5) Polyculture élevage.
- ✓ BAC Professionnel Agricole (2 ou 3 ans).



Formation par  
apprentissage

CFA Agricole  
de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.epl.vesoul.educagri.fr